

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Union française des associations sportives des employés communautaires
(UFASEC) - Subvention 2014 - Convention financière 2014 - Décision -
Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires est une association créée depuis le 20 juillet 1982 à l'origine de laquelle se trouvent les associations sportives des Communautés Urbaines de Lille, Bordeaux, Dunkerque et Lyon. Ses derniers statuts, adoptés en Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2005 à ARRAS précisent son objet : créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Ouvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre Collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

A ce titre elle assure l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année, dans plusieurs disciplines, les personnels des diverses Communautés Urbaines.

Pour 2014, la coupe de France fera l'objet d'une nouvelle édition du tournoi qui se déroulera à Nancy du 8 au 10 mai et regroupera les associations sportives des Communautés Urbaines adhérentes, à savoir : ARRAS, BORDEAUX, BREST, CHERBOURG, LE CREUSOT-MONCEAU, LE MANS, LILLE, LYON, NANCY, et STRASBOURG.

Le budget prévisionnel de l'U.F.A.S.E.C. 2014 d'un total de 112 155,57 €, annexé à la présente délibération, fait ressortir un montant global de subventions de fonctionnement accordées par les Communautés de 97 845 €. La quote-part de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'établit à **12 045,99** €, celle de 2013 s'élevant à 11 833€.

La participation aux actions de cette association ainsi qu'au tournoi annuel permet de créer et de faciliter des échanges entre les agents communautaires des douze Communautés Urbaines, en favorisant des expériences humaines, en particulier sur le plan sportif.

En ce sens, elle contribue à la politique d'action sociale de notre établissement en permettant de contribuer à l'épanouissement des agents, à l'attraction de notre collectivité, et aussi à améliorer la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine en faveur de ses agents ;

VU la délibération cadre 2011/0906 relative à la politique des ressources humaines du 16 décembre 2011 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'action de l'U.F.A.S.E.C. participe aux objectifs de la politique sociale de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année les personnels des diverses Communautés Urbaines, et que la participation au tournoi annuel permet de créer et de faciliter des échanges entre les agents communautaires des différentes Communautés Urbaines ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 d'un montant de 12 045, 99 € à l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2014 ci-annexée.

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB GB00 du budget de l'exercice 2014

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. JEAN-MARC GAÜZERE